

DISCOURS DU PRESIDENT



A l'occasion de la session plénière du 30 Juin 2008

Vote du budget supplémentaire 2008

Mes Chers Collègues,

Le Compte Administratif 2007 apporte quelques enseignements généraux plus qu'encourageants. Tout d'abord nous maintenons à un haut niveau, c'est-à-dire près de 84 %, le taux de réalisation des dépenses d'investissement. Cela atteste bien a posteriori de la pertinence de nos choix budgétaires. Si l'on rentre dans l'observation des chiffres on constate que les dépenses de fonctionnement ne révèlent pas de modification structurelle notable. Les grands postes demeurent les mêmes mais les crédits mobilisés pour la prise en charge du handicap sont en très forte augmentation puisqu'ils progressent de 17 %. Il en va de même des dépenses dédiées à l'éducation qui connaissent une hausse de près de 16 %. Le volet social continue de mobiliser près de deux tiers des dépenses. Des dépenses d'investissement on retiendra que les subventions d'équipement que nous apportons aux communes ou à leurs groupements, ont encore progressé de 9,5 %.

Du côté des recettes de fonctionnement on notera tout d'abord qu'elles ont progressé au même rythme que les dépenses, soit un peu plus de 7 %. A l'intérieur de ces ressources on voit bien que les droits de mutation, s'ils ont continué à évoluer favorablement, l'ont fait de manière plus nuancée, ce qui sera probablement confirmé l'an prochain lorsque nous aurons à examiner le CA 2008.

Enfin, les indicateurs tirés de l'évolution de la dette et de l'épargne au cours des cinq dernières années doivent nous inciter à un optimisme raisonné puisque, malgré une progression des dépenses de fonctionnement, ils témoignent d'un redressement certain de notre situation financière. Par ailleurs notre capacité de désendettement se stabilise à 4,7 années ce qui, faut-il à nouveau le rappeler, se situe très loin des niveaux d'alerte comme l'avait d'ailleurs indiqué le Payeur départemental.



Le Budget Supplémentaire qui vous est soumis s'élève à un peu plus de 10 M€ disponibles. Quelques remarques tout d'abord pour noter 2,3 M€ supplémentaires de recettes fiscales et la possibilité de réduire l'emprunt à réaliser en 2008 de 8,2 M€ comparé à nos prévisions, soit 45 M€ au lieu de 53.

S'agissant des autorisations de programmes nouvelles, soit 10 M€, il ne vous aura pas échappé que 70 % de cette enveloppe est consacré à notre participation à la construction du nouveau stade du Mans pour lequel les négociations entre le concessionnaire et le locataire, en l'occurrence le club, viennent d'aboutir. Ce ne sera donc pas le feuilleton de l'été et c'est une bonne nouvelle.

Quelques mots maintenant sur les nouvelles Conventions de Développement Local. Pour dire en premier lieu qu'aucun secteur du territoire départemental n'était resté à l'écart de cette politique territoriale du Conseil général. Les élus des communes et de leurs groupements ont apprécié et vérifié l'effet de levier que constituent ces conventions lorsqu'il s'agit de soutenir la politique de développement local. Il était légitime, à l'issue de cette première génération de conventions, d'en faire le bilan et d'améliorer leur contenu puisque tout dispositif reste perfectible. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui avec la volonté d'apporter plus de lisibilité et plus de cohérence aux CDL. Pour cela il faut écarter le cumul entre dotation de base et régime de droit commun des aides du Conseil général. Il est apparu tout aussi nécessaire de ne pas tomber dans le saupoudrage contraire à l'effet de levier que j'évoquais à l'instant. Enfin, le souci d'équilibre entre les territoires impliquait de tempérer la référence au seul facteur démographique, sauf à vouloir contenir les territoires les moins peuplés à la lisière de toute action d'aménagement. Ce serait à l'opposé des missions qui nous sont dévolues.

En somme, vous l'avez compris, nous entendons bien pérenniser l'existence des CDL qui ont fait leurs preuves mais en allongeant à quatre ans au lieu de trois leur

durée d'application, ce qui fournit un rythme plus conforme à l'élaboration et à la réalisation des projets locaux.

Dans le domaine social je vous proposerais d'actualiser nos modalités de financement des travaux accomplis dans les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées. Ceci afin de tenir compte de l'évolution des coûts et notamment du taux de TVA qui est passé à 5,5 % au lieu de 19,6 % précédemment. Sous la forme d'un avenant au Schéma départemental des personnes âgées, le Plan départemental Alzheimer est soumis à votre approbation. Il tiendra compte du caractère évolutif de la maladie en définissant deux volets, ce qui conduit à envisager le soutien à domicile d'une part et la vie en établissement d'autre part. En l'état actuel des connaissances scientifiques et des applications médicales à notre portée, l'établissement constitue inéluctablement le seul moyen de prendre en charge la maladie d'Alzheimer dans sa deuxième et troisième phases, les plus douloureuses pour l'entourage du malade. C'est aussi pour cette raison qu'il faut développer l'accueil de jour qui d'un vilain nom a été qualifié de structures de « répit » mais c'est vrai qu'il importe d'offrir aux familles concernées des espaces temps de récupération physique et psychologique.

Au chapitre de l'éducation, de la même manière que les Régions n'interviennent que dans la vie des lycéens, nous allons réorienter et accentuer nos aides en faveur des collégiens, conformément à nos attributions. C'est une option fidèle au programme de mandature qui a placé au cœur de nos priorités le renforcement des moyens informatiques mis à disposition des collégiens par le Conseil général.

Je l'ai précisé préalablement, les A.P. nouvelles sont très essentiellement consacrées à la construction du grand stade du Mans auquel le Conseil général apporte 7 M€. Pour mesurer notre apport que, me semble-t-il, peu contestent par ailleurs compte tenu de l'intérêt départemental de cet investissement, il est significatif de rappeler qu'il équivaut à deux budgets d'assainissement ou encore à deux fois et demie l'enveloppe que nous consacrons annuellement aux équipements sportifs des communes.

La préservation de l'environnement est devenue aujourd'hui et plus encore demain un enjeu incontournable dans les orientations de toute collectivité. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi impulser une nouvelle dynamique à la gestion des espaces naturels sensibles. Nous devons construire et animer cette politique avec les communes ou les associations qui exprimeront une motivation volontaire pour préserver ces espaces qui méritent d'être protégés mais aussi valorisés et « re »découverts par les habitants au même titre que le patrimoine bâti qui les entoure. Cette détermination justifie l'instauration de zones de préemption sur ces sites et une incitation financière forte en multipliant par 2,5 les aides mobilisées pour les espaces qui seront considérés comme prioritaires.

Enfin, le temps est venu d'affirmer totalement et de façon autonome notre politique fiscale en faveur des familles qui, par défaut, était en quelque sorte déléguée aux communes. C'est bien la réalité qui prévaut jusqu'à ce jour puisque nous n'avons jusqu'à présent jamais délibéré sur les abattements facultatifs à la base des taxes d'habitation. Il en résulte que même la part départementale de la taxe d'habitation était impactée par les délibérations des communes. En d'autres termes, en toute légalité mais aussi en toute contradiction avec le principe d'autonomie des collectivités territoriales, nous renoncions à notre propre politique d'abattement bénéficiant aux familles. Ce qui vous est proposé ce matin c'est en définitive tout simplement de réintroduire de l'équité dans les mesures d'abattement applicables à la T.H. et de sceller ainsi notre propre politique de soutien aux foyers sarthois, et cela de deux façons. Tout d'abord en décidant un abattement général à la base de 5 % applicable à l'ensemble des familles et ensuite de créer un abattement majoré de 5 % au bénéfice des familles qui ont trois personnes à charge ou plus. Il s'agit donc bien d'une vraie mesure d'équité et de solidarité fiscale que nous entendons mettre en place en faveur des familles sarthoises.

Enfin je voudrais revenir à l'occasion de cette dernière séance plénière du semestre sur les opérations de restructuration opérées par les grands groupes industriels et qui peuvent s'accompagner de mesures économiques et sociales très dommageables pour notre territoire, comme c'est le cas avec la suppression annoncée de l'unité FCI basée à La Ferté Bernard et la réduction des effectifs salariés chez VALÉO à La Suze.

Alors bien sûr, nous savons que notre capacité d'inflexion auprès de ces grandes entreprises est réduite. Mais nous ne devons pas pour autant demeurer immobiles et au contraire rechercher les outils d'accompagnement que nous pourrions mettre en place pour limiter autant que faire se peut les difficultés auxquelles sont exposés les salariés d'abord et les territoires ensuite victimes de ces mesures. C'est pour cette raison que j'ai demandé à mes collaborateurs d'étudier en lien avec l'Etat la création d'un fonds départemental de réindustrialisation dont les principes et les acteurs vous seraient proposés lors d'une prochaine session. La notion de mutualisation des moyens y serait très présente et l'Etat serait appelé à s'associer à ce qui pourrait être un véritable contrat de site départemental.

Ces dispositions m'apparaissent indispensables pour faire face à l'avenir même si l'emploi salarié a progressé dans notre département en 2007 et que nous nous observons une forte réduction du nombre d'allocataires du RMI qui se retrouve au même niveau que lors du transfert de compétence en 2003.

Enfin, je tenais à vous rappeler que le 14 mai dernier j'ai signé une convention avec le Préfet de Région afin de gérer la subvention globale FSE de 2,16 M€ attribuée à la Sarthe sur la période 2008/2010. Il s'agit de l'une des toutes premières conventions signées dans les Pays de la Loire. Elle permettra de soutenir les actions de retour et de maintien dans l'emploi inscrites au Plan Départemental d'Insertion en favorisant notamment la mobilité, l'insertion professionnelle des femmes et l'accompagnement socioprofessionnel individualisé. Si je fais ce rappel c'est parce que notre dossier a été présenté comme exemplaire lors de la conférence de presse du comité régional de suivi des fonds européens qui vient d'avoir lieu à Nantes le 25 juin. Le PDI –voté par la seule majorité départementale– étant le résultat d'une réflexion collective je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à son élaboration et dont le travail est aujourd'hui reconnu.